

904^e SÉANCE

Dans un arrêté ministériel publié le 15 mars 2020, le gouvernement du Québec permet temporairement aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication. Ces modalités visent à minimiser les risques de propagation du coronavirus. Cette séance est donc tenue à huis clos et un enregistrement audiovisuel sera disponible pour visionnement sur le site Internet de la Ville de Matagami.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 9 juin 2020 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Éric Pinard
Michel Patry
Louis Gagnon
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Est également présent à cette séance monsieur Pierre Deslauriers, directeur général/trésorier et greffier et monsieur Daniel Cliche, directeur du développement économique.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2020-06-09-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

– DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :

À la section XI. Divers, ajouter le point suivant :

2. Taïga Télécom inc. – Installation d'antennes sur le réservoir d'eau – Entente de partenariat – Autorisation et signataire

- ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-06-09-02
PROCÈS-VERBAL DE LA 903^E SÉANCE
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le procès-verbal de la 903^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-06-09-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE les comptes payés et prélèvements en mai 2020, qui s'élèvent à 164 797,58 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 mai 2020, qui s'élèvent à 49 242,11 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de mai 2020, qui s'élèvent à 142 157,97 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-06-09-04
PANDÉMIE DE LA COVID-19 – PLAN DE DÉCONFINEMENT DE
L'ORGANISATION MUNICIPALE – APPROBATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le 24 mars 2020, le conseil municipal avait statué la fermeture au public de tous les bâtiments municipaux pour la période décrétée par le gouvernement du Québec pour la situation exceptionnelle liée à la COVID-19 (résolution numéro 2020-03-24-02);

ATTENDU QU'au cours du mois de mai dernier, le gouvernement a amorcé un déconfinement graduel du Québec, ce qui implique donc la réouverture partielle de certains bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami procèdera au déconfinement en suivant rigoureusement les directives du gouvernement du Québec et de la Direction de santé publique du Québec;

ATTENDU QUE la Ville souhaite toutefois limiter la présence physique d'un trop grand nombre de personnes à la fois dans ses édifices;

ATTENDU QUE les bureaux touchés par cette réouverture sont l'hôtel de ville le 8 juin 2020, le Service des loisirs (bureaux uniquement) le 15 juin 2020, la bibliothèque municipale et le Centre de la vie active le 22 juin 2020;

ATTENDU QUE la réouverture des parcs municipaux se fera selon les recommandations éventuelles de la Direction de la santé publique du Québec.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'APPROUVER le plan de déconfinement de l'organisation municipale selon les recommandations de monsieur Pierre Deslauriers, directeur général, du 2 juin 2020;
- ET QU'en raison de la situation sur la COVID-19, le conseil municipal n'autorise aucune location de salle au centre civique, à l'aréna ou à l'hôtel de ville pendant la période estivale.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-06-09-05
PANDÉMIE DE LA COVID-19
TENUE DES TERRAINS DE JEUX POUR LA SAISON ESTIVALE 2020
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le 24 mars 2020, le conseil municipal avait statué la fermeture au public de tous les bâtiments municipaux pour la période décrétée par le gouvernement du Québec pour la situation exceptionnelle liée à la COVID-19 (résolution numéro 2020-03-24-02);

ATTENDU QUE le 30 avril dernier, la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, a confirmé la tenue des camps de jour pour l'été 2020 malgré la crise actuelle du coronavirus;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami souhaite tenir les terrains de jeux en respectant les ratios exigés par la Direction de la santé publique du Québec;

ATTENDU QU'afin de respecter la distanciation physique, un maximum de trente jeunes pourront s'inscrire pour la prochaine saison estivale.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

- D'AUTORISER la tenue des terrains de jeux à l'été 2020 selon les modalités mises en place et énumérées dans la note de service datée du 20 mai 2020, et déposée par le directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel;
- ET QU'étant donné la situation exceptionnelle liée à la pandémie de la COVID-19, la Ville de Matagami se réserve le droit d'apporter des modifications ou d'annuler les terrains de jeux à tout moment, et ce, sans préavis.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-06-09-06
EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS
SAISON ESTIVALE 2020 – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE des crédits sont prévus au budget 2020 pour la création d'emplois étudiants.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'AUTORISER la sélection et l'embauche de dix-sept étudiants pour l'été 2020, conformément à la liste déposée;
- ET QUE les conditions salariales soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-06-09-07

POSSESSION OU GARDE DE POULES À L'EXTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE les conditions régissant la production, l'élevage et le gardiennage d'animaux sont édictées par l'article 4.5 du Règlement de zonage n°343-2015 et ses amendements;

ATTENDU QUE l'article 4.5 dudit règlement de zonage s'applique notamment aux gallinacés, famille d'oiseaux qui inclut les poules;

ATTENDU QUE ledit article 4.5 mentionne les distances minimales à respecter entre l'établissement des animaux et le périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE dans le cas des gallinacés, la distance minimale est identifiée à 600 mètres;

ATTENDU QUE cette dernière disposition existe depuis plusieurs années et qu'elle n'a pas été changée, en 2015, au moment de la dernière modification majeure du règlement de zonage alors que la Ville a inséré une nouvelle zone (RX3) concernant une expansion potentielle future de l'habitat urbain vers le boulevard Industriel;

ATTENDU QUE la création de cette dernière zone demeure un projet à très long terme dans le sens où cette zone n'est pas encore desservie par les services municipaux;

ATTENDU QUE dans l'éventualité où un projet de possession de poules était envisagé dans le secteur du boulevard Industriel, cela causerait peu ou pas de préjudices en raison de la distance actuelle avec le noyau urbain résidentiel déjà bâti, soit de la même façon que cela était considéré avant la création de la zone RX3.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- QUE dans l'éventualité où un projet de possession ou de garde de poules était envisagé dans le secteur du boulevard Industriel, la distance minimale à respecter demandée soit de 400 mètres entre l'installation desdits animaux et le périmètre d'urbanisation;

- QUE toutes conditions mentionnées pour la garde de poules en milieu résidentiel doivent être considérées comme des conditions minimales qui s’appliqueraient également pour ce secteur, comme l’interdiction de posséder un ou des coqs, la fourniture suffisante d’eau et de nourriture, etc;
- ET QU’il est de la responsabilité de tout promoteur de détenir toute autorisation gouvernementale, notamment celle du ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec (MAPAQ), le cas échéant.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2020-06-09-08

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

121, BOULEVARD MATAGAMI, LOT 5 984 339

SUCCESSION MICHELINE CHABOT-PELLETIER

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE madame Hélène Chabot, dûment autorisée, a déposé au nom de la succession Micheline Chabot-Pelletier, une demande de dérogation mineure adressée au conseil municipal relativement à l’immeuble situé au 121, boulevard Matagami, lot 5 984 339;

ATTENDU QU’en vertu du règlement numéro 347-2015, le conseil peut accorder des dérogations mineures au règlement de zonage de la Ville;

ATTENDU QUE conformément à l’article 2.3.5 du règlement numéro 347-2015, le comité consultatif d’urbanisme a étudié ladite demande lors de sa séance du 4 mai 2020;

ATTENDU QUE le comité consultatif d’urbanisme a émis un avis favorable à l’égard de cette demande (recommandation 2020-05-04-01);

ATTENDU QUE le greffier a fait publier dans l’hebdomadaire Le Citoyen, en date du 20 mai 2020, un avis indiquant la date, l’heure et le lieu de la présente séance, ainsi que la nature et les effets de ladite demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier, monsieur Pierre Deslauriers, n’a reçu aucun commentaire ou représentation concernant l’objet de ladite demande de dérogation mineure au cours de la période de consultation écrite tenue à cette fin.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ACCORDER la demande de dérogation mineure présentée par madame Hélène Chabot, dûment autorisée au nom de la succession Micheline Chabot-Pelletier, pour la propriété sise au 121, boulevard Matagami, lot 5 984 339, à savoir :
 - fixer la marge latérale du garage à son coin sud-ouest à 0,94 mètre au lieu de 1 mètre;
 - fixer la distance entre le garage et le bâtiment principal à 1,95 mètre au lieu de 2 mètres;
 le tout tel que précisé dans le Règlement de zonage numéro 343-2015 et ses amendements;
- ET QUE la demande ainsi accordée soit alors réputée conforme au Règlement de zonage numéro 343-2015 et ses amendements.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-06-09-09
CORPORATION DU CIMETIÈRE DE MATAGAMI
ENTRETIEN ESTIVAL DU CIMETIÈRE – DEMANDE D'AIDE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'AUTORISER l'aide à l'entretien du cimetière durant l'été 2020, telle que demandée par monsieur André Bonenfant, président de la Corporation du cimetière de Matagami, dans sa lettre du 28 mai 2020.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-06-09-10
PERMIS D'AFFAIRES
« MSK.SERVICE » – MONSIEUR STEVE KIROUAC

Dépôt pour information.

2020-06-09-11
MADAME SYLVIE BÉRUBÉ, DÉPUTÉE D'ABITIBI-BAIE-JAMES-NUNAVIK-EEYOU DEMANDE DE DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU D'INFRASTRUCTURE DESTINÉ À OFFRIR UN SERVICE INTERNET HAUTE VITESSE ET DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à Internet haute vitesse performant et abordable est un service essentiel;

ATTENDU QUE la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible;

ATTENDU QUE le gouvernement s'est engagé à régler les problèmes de connexion Internet mais que les échéanciers ne répondent pas à l'urgence;

ATTENDU QUE le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables;

ATTENDU QUE l'absence de connexion Internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle;

ATTENDU QUE la présente demande est le reflet du rapport d'experts commandé par le gouvernement (le rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité à Internet pour tous les Canadiens;

ATTENDU QUE la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence;

ATTENDU QUE de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement du service Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- DE DEMANDER à madame Sylvie Bérubé, députée d'Abitibi-Baie-James-Nunavik-Eeyou de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service Internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-06-09-12
RÉSEAU BELL-NATURE
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT EN BORDURE DES RAPIDES
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le conseil municipal, dû à l'absence de financement externe, a annulé le projet de mise à niveau du Réseau Bell-Nature soumis dans le cadre de l'exercice budgétaire 2020;

ATTENDU QUE l'amélioration du Réseau Bell-Nature demeure parmi les priorités municipales;

ATTENDU QUE l'amélioration du Réseau Bell-Nature figure parmi les priorités de la démarche Voir Grand;

ATTENDU QU'un projet amendé visant la réalisation d'aménagement en bordures des rapides a été présenté par le Service de développement économique.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'AUTORISER le projet d'aménagement du Réseau Bell-Nature s'établissant à un coût net de 32 200 \$, et ce, tel que détaillé dans la note de service du 20 mai 2020 déposée par monsieur Daniel Cliche, directeur du développement.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-06-09-13

**CENTRAIDE ABITIBI-NORD-DU-QUÉBEC
FONDS « PROJET JEUNESSE » DE LA FONDATION LUCIE ET ANDRÉ
CHAGNON – PROJET DU GROUPE NEURONES NORD-DU-QUÉBEC
AYANT UN RAYON D'ACTION RÉGIONAL VISANT À ENCOURAGER LE
RETOUR SCOLAIRE DES ÉLÈVES DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRES**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami est reconnu être un donataire par Centraide;

ATTENDU QUE le Groupe Neurones a déposé un projet à la Ville de Matagami dans le cadre du fonds Projet jeunesse de Centraide;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami souhaite parrainer le Groupe Neurones auprès de Centraide, pour son projet visant à encourager le retour scolaire des élèves du primaire et du secondaire de la Commission scolaire de la Baie-James, à l'automne prochain, dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE le Groupe Neurones s'engage à respecter les modalités et les échéanciers prévus au cadre de référence de Centraide.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière de 12 000 \$ pour le projet du Groupe Neurones décrit ci-haut et déposé dans le fonds Projet jeunesse de Centraide;
- ET D'AUTORISER, le cas échéant, monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout document à intervenir dans le cadre de ce projet.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-06-09-14

**SERVICE DES LOISIRS, ARÉNA ET ESPACES VERTS
NOMINATION D'UN CHEF D'ÉQUIPE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'en vertu de la convention collective en vigueur, il est loisible pour la Ville de Matagami de nommer un chef d'équipe pour un de ses services municipaux;

ATTENDU QUE le Service des loisirs est actuellement le seul où il n'y a pas de chef d'équipe;

ATTENDU QUE pour des raisons d'efficacité de prestation de service et particulièrement de vigilance dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, il serait souhaitable de nommer un chef d'équipe qui seconderait le directeur des loisirs.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- DE NOMMER, pour la période estivale, monsieur Tommy Nadeau au poste de chef d'équipe au Service des loisirs, aréna et espaces verts, et ce, tel que recommandé par le directeur général, monsieur Pierre Deslauriers, dans sa note de service du 20 mai 2020;

- QUE cette nomination est effective depuis le 25 mai 2020;
- ET QUE les autres conditions et avantages relatifs à cette nomination soient conformes à l'entente convenue entre les parties et mentionnés à ladite note de service.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-06-09-15
CALENDRIER DES VACANCES ANNUELLES 2020
APPROBATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le plan de calendrier des vacances annuelles 2020 des employés municipaux;
- ET QUE la Ville conserve toute latitude quant à la modification du calendrier dans l'éventualité de toute situation pouvant affecter la gouverne de la municipalité.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-06-09-16
AUTORISATION DE COMMUNICATION AVEC LE SERVICE DE CARTES DESJARDINS

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Michel Patry

- QUE la Ville de Matagami délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander des modification au niveau des terminaux TPV – Monetico des Services de cartes Desjardins;
- QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard desdits terminaux;
- QUE les personnes déléguées sont les suivantes :
 - monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et trésorier;
 - madame Julie Tremblay, trésorière adjointe;

- ET QUE les Services de cartes Desjardins puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-06-09-17
CORRESPONDANCE

1. GOUVERNEMENT PROVINCIAL

a) *Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur*

- i) Projet « Amélioration du Réseau Bell-Nature » non retenu

b) *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation*

- i) Lettre du 18 mai 2020 – Prolongation du délai d'utilisation des sommes versées dans le cadre de la légalisation du cannabis

2. AUTRES

a) *Groupe Neurones*

- i) Rapport annuel 2018-2019

b) *Union des municipalités du Québec*

- i) Rapport annuel 2019

2020-06-09-18
SERVICE DES INCENDIES
RAPPORT MENSUEL – MAI 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-06-09-19
SERVICE DES INCENDIES
POMPIER VOLONTAIRE – DÉMISSION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'ACCEPTER la démission de monsieur Jean-François Petit à titre de pompier volontaire, cette dernière étant effective le 19 mai 2020;
- ET DE LE REMERCIER pour les services rendus à la communauté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-06-09-20
SERVICES TECHNIQUES
RAPPORT MENSUEL – MAI 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-06-09-21
SERVICE DES LOISIRS
RAPPORT MENSUEL – MAI 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-06-09-22
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
RAPPORT MENSUEL – MAI 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-06-09-23
SERVICE DES LOISIRS – ENGAGEMENT DE PERSONNEL
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Étienne Gravel, directeur du Service des loisirs, a déposé une recommandation à l'effet d'embaucher du personnel temporaire ou à temps partiel.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'AUTORISER l'engagement de mademoiselle Malika Bédard au poste de préposée à la bibliothèque, et ce, à compter du 17 juin 2020;
- ET QUE les conditions et avantages soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami pour ce poste.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-06-09-24
TAÏGA TÉLÉCOM INC. – INSTALLATION D'ANTENNES SUR LE
RÉSERVOIR D'EAU – ENTENTE DE PARTENARIAT
AUTORISATION ET SIGNATAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE Taïga Télécom inc. souhaite avoir accès au sommet du réservoir d'eau afin d'y installer des équipements de taille modeste pour offrir un service Internet aux citoyens;

ATTENDU QUE l'entreprise s'engage à installer lesdits équipements selon le Code du bâtiment et à offrir un soutien technique en informatique à la Ville.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'AUTORISER la conclusion d'une entente de partenariat avec l'entreprise Taïga Télécom inc. pour l'installation d'équipement au sommet du réservoir d'eau et le soutien technique en informatique;
- ET QUE monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, l'entente à intervenir entre les deux parties;

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-06-09-25
LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- DE LEVER la séance à 20 h.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Pierre Deslauriers

PIERRE DESLAURIERS
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER